



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÈGLEMENT 2019-235 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION A ÉTÉ ADOPTÉ LE 14 JANVIER 2019.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL.

Donné à St-François-Xavier-de-Brompton, ce 16<sup>e</sup> jour de janvier 2019.



Sylvie Champagne,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière